



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

Adoption du règlement 215-2024 relatif à l'installation de ponceaux, des entrées charretières et des fossés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et d'abroger le règlement numéro 219-162 et ses amendements)

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 14 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement 215-2024 relatif à l'installation de ponceaux, des entrées charretières et des fossés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et d'abroger le règlement numéro 219-162 et ses amendements.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 15^e jour du mois de mai 2024.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière